

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2023_57 - OBJET : Convention de partenariat culturel 2023-2024

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

RAPPELLE qu'une convention de partenariat culturel entre le Département des Bouches du Rhône - la Commune de LA FARE LES OLIVIERS et l'Office Municipal de la Culture de LA FARE LES OLIVIERS a été signée pour l'année 2022/2023.

INFORME qu'une nouvelle convention doit être passée selon les mêmes modalités pour l'année 2023/2024.

DECIDE de signer la nouvelle convention de partenariat culturel pour l'année 2023/2024 entre le Département des Bouches du Rhône - la Commune de LA FARE LES OLIVIERS et l'Office Municipal de la Culture de LA FARE LES OLIVIERS.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 19 juin 2023.

Le Maire,

Olivier GUIEU

